

Agrément n° 44 20 06 02

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 2 juillet 2020
portant agrément en qualité d'accueillante familiale pour personnes âgées et handicapées adultes de

Madame Nadine Giniel
La pierre d'Imbert – Chemin du coulon – 13450 Grans

La Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

VU les articles L. 441-1 à L. 443-10 et R. 441-1 à D. 442-5 du code de l'action sociale et des familles relatifs à l'accueil à domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes ;

VU l'arrêté en date du 2 juillet 2020 autorisant Mme Nadine Giniel à accueillir à son domicile, à titre onéreux, une personne âgée ou handicapée adulte ;

CONSIDERANT que Mme Giniel n'héberge plus de pensionnaire depuis plusieurs mois et ne souhaite plus devenir accueillante familiale ;

CONSIDERANT que Mme Giniel n'a pas assisté aux formations rendues obligatoires par le décret n° 2017-552 du 14 avril 2017 en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

Sur proposition du directeur général des services ;

Arrête

Article 1^{er} : L'arrêté du 2 juillet 2020 portant agrément de Mme Nadine Giniel est abrogé à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté peut éventuellement être contesté soit :

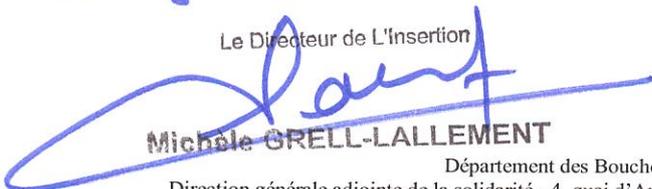
- par recours gracieux auprès des services de la direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge du département des Bouches-du-Rhône,
- par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la notification de cette décision.

Article 3 : Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.

Pour la présidente et par délégation,
la directrice générale adjointe de la solidarité par intérim

*par le DGA par
délégation en son absence*

Le Directeur de l'insertion


Michèle GRELL-LALLEMENT

Département des Bouches-du-Rhône
Direction générale adjointe de la solidarité - 4, quai d'Arenc – CS 70095 – 13304
Tél : 04.13.31.13.13 – Téléc : COGEBDR 430 696 F - <http://www.departement13.fr>

Annie RICCIO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220718-22_24582-AR
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022
Marseille cédex 02